



Aix, le 19 mai 2005

COMPTE –RENDU CCE DES 11 ET 12 MAI 2005

APPROBATION DES PV DE CCE :

4 ET 5 NOVEMBRE 2004 : unanimité
13 JANVIER 2005 : abstention de la CGT.

INFORMATION GESTION PLANING ENCADREMENT :

La DRH nous a présenté le nouvel outil informatique de la planification des horaires encadrement qui permettra, d'après ses dires, une meilleure exploitation par informatique des horaires via les DR en lieu et place du support papier actuel. Le module d'identification se fera par l'intermédiaire du chef d'établissement en rentrant le matricule + code d'accès.

La CFDT est intervenue après la déclinaison de la présentation sur la problématique de l'encadrement sur les fermetures / ouvertures (illégales) = Repos quotidien de 11 heures code du travail, droit public qui s'imposent à l'encadrement.

La DRH nous fait part qu'elle le déplore, se sont des situations exceptionnelles. (Sic)

La CFDT invite les délégués à gérer les situations exceptionnelles dans leur établissement, elles sont nombreuses !

DE QUI SE MOQUE T'ON ?

D'autre part la CFDT a demandé quels statuts avaient les Employés Responsables et aussi que l'affichage de l'encadrement se fasse avec les horaires collectifs.

La DRH nous répond que les Employés Responsables correspondent au niveau de l'Accord Classification et participent au fonctionnement de l'encadrement. (C'est ce qu'on appelle, botter en touche, il est vrai que nous étions à Toulouse capitale du Rugby ! sic).

Pour les horaires de l'encadrement, le juridique nous confirme que les horaires encadrement continueront à rester dans le bureau du directeur.

C'est bizarre, nous n'avons pas encore la même interprétation du Droit du Travail, l'administration appréciera, dont acte.

Bilan des fermetures :

Cafétéria Moulins : la fermeture a eu lieu le 4 décembre 2004 = 15 salariés à l'effectif, 6 salariés reclassés en interne (LECLECR), 9 salariés licenciés économiques.

Pour la CFDT ce PSE est un triste bilan.

La CFDT a demandé le compte–rendu de la commission économique de suivi ou à participée la DDTE de Moulins.

La DRH nous informe que le document (PV) sera annexé au présent PV de Printemps.

Pour la CFDT, il aurait été plus normal de l'avoir avant ou même en séance et non pas 6 mois après pour une meilleure lisibilité et non pas dans un argumentaire dénaturé.

Cafétéria Nice Magnan : la fermeture a eu lieu le 13 décembre 2004 = 4 salariés à l'effectif, tous ont été licenciés économiques.

Pour la CFDT c'est un tragique bilan. Cette situation est inacceptable et insupportable, compte tenu des possibilités de reclassements dans les nombreux supermarchés de la ville de Nice comme l'avait demandé la CFDT précédemment lors de l'annonce de fermeture.

Cafétéria Antibes : la fermeture a eu lieu le 11 mars 2005 = 9 salariés à l'effectif, (pour info – de 10 pas de PSE) 3 salariés reclassés, 6 salariés licenciés économiques.

Pour la CFDT c'est un bilan désastreux. Sachant que d'autres cafétérias sont proches (Mandelieu, Grasse, Villeneuve-Loubet) et dans la plus grande opacité nous n'avons pu avoir les offres de reclassements pour sauver et maintenir l'emploi. Quelle volonté a la Direction pour jouer la transparence avec tous les partenaires sociaux et non pas seulement avec la bande des quatres.

Cafétéria Paris Vincent Auriol : la fermeture a eu lieu le 20 novembre 2004 = 16 salariés (pas de PSE , cause clause mobilité de mutation contrat), 6 affectés en cafétérias , 9 mutés en supermarchés , 1 muté sur R2C .

Pour la CFDT ce bilan est satisfaisant, on voit bien que les possibilités sont là et qu'il faut exploiter toutes les synergies du Groupe pour maintenir et sauver les emplois.

BILAN GLOBAL DES FERMETURES 19 SALARIES LICENCIES ECONOMIQUES

Pour la CFDT ce bilan global est dramatique pour les salariés qui continuent de subir de plein fouet la restructuration à grande vitesse. La Direction accentue sa stratégie pour rationaliser et engendrer de plus en plus de profits sans avoir d'états d'âmes.

HALTE A LA CASSE SOCIALE « SAUVONS NOS EMPLOIS ZERO CHOMEURS CHEZ CASINO »

Avis sur le projet de fermeture Cafétérias d'AIX en Provence SM et de LYON Mermoz :

La DRH nous confirme une nouvelle fois que les salariés d'Aix SM seront affectés après rénovation sur le site d'Aix Géant, pour Lyon Mermoz sur les sites de l'agglomération Lyonnaise.

Pour la CFDT le maintien de l'Emploi des salariés doit se faire sur la Cafétéria d'Aix en Provence Géant qui est très proche du site d'Aix SM.

La CFDT demande que tous les salariés aient une offre écrite d'affectation pour se positionner sur un Avis Favorable (question de transparence et de loyauté dans les engagements, l'expérience des Cafs de Nevers et plus récemment Moulins nous a appris à être pragmatiques).

La DRH nous a répondu qu'à ce niveau elle ne pouvait pas.

A notre grande surprise UNSA nous a rejoint dans sa position est s'est abstenue avant de donner un Avis en jugeant sur le résultat de la réaffectation des salariés , la CGT idem , la CFTC et AUTO également , à bon entendeur salut ! FO est resté sur sa diatribe habituelle.

Projet de fermeture Cafétéria Le Pecq : 13 salariés à l'effectif.

La DRH nous annonce que la fermeture ce fera sur le deuxième semestre, elle nous informe également que les salariés seront réaffectés sur l'agglomération Parisienne.

La CFDT a demandé plus de précision sur les sites à proposer, compte tenu de l'étendue de la grandeur du réseau sur l'Ile de France.

La CFDT a demandé que les offres se fassent au plus près de la ville du Pecq, notamment sur les sites environnants des villes de Montesson, Chambourcy, La Défense.

La DRH nous a répondu qu'elle y veillera.

Projet de fermeture Cafétéria Paris Italie : 25 salariés à l'effectif.

La DRH et le Directeur Financier nous annoncent la grosse difficulté d'exploitation des sites parisiens qui sont pénalisés par des charges locatives prohibitives et qui ne génèrent pas assez de CA pour couvrir ses charges, mise à part Paris La Défense et le BHV.

Le calendrier de résiliation de fin de bail est prévu pour la fin d'année, la cession au supermarché Champion se fera à ce moment là.

La DRH nous informe que les salariés seront réaffectés sur les sites de l'agglomération Parisienne.

La CFDT est inquiète pour le sort de tous ces salariés, elle doute que le maintien dans l'Emploi dans le Groupe Casino soit la principale préoccupation de la DRH et non pas seulement les effets d'annonce en CCE. D'autre part la CFDT a de grosses craintes pour le devenir des deux autres cafétérias parisiennes intra-muros (Nation, Reuilly) vu leur concept et leur état ancien.

Dossier Economique :

Cumul depuis le 1^{er} janvier au 30 avril 2005 tendance à 0% du CA.

Très bonne année 2004 pour les résultats, par rapport au CA, le ratio est l'un des meilleur du secteur, confirmé par les experts du cabinet AXIA CONSEIL.

Le résultat net consolidé (bénéfices) a augmenté de près de 60%.

Remarquable Mr le Directeur Général ! Notre actionnaire ne peut que se féliciter du travail accompli (sic).

La masse salariale (personnel) est en baisse significative (l'effet restructuration est révélateur des performances réalisées)

Félicitations à nos Directeurs Régionaux pour le sabrage des heures ! (Sic).

Le Directeur Financier nous informe de l'augmentation de 30% du CA de R2C, prévision d'une vingtaine de restaurants. Par contre, abandon de rachat d'une société de Restauration Collective pour couvrir le réseau.

Stratégie de développement, constance dans la diversification des activités annexes aux cafétérias.

Le Directeur Financier nous informe que suite aux difficultés de la distribution du Groupe (baisse de résultats), Casino Cafétéria a contribué de manière plus importante à la solidarité de la participation des salariés.

Commentaire CFDT :

Nous voyons encore que, pour cette année 2004, les résultats sont excellents et que les agissements alarmistes tout le long de cette année n'étaient qu'une pure imposture pour ne pas réveiller les velléités revendicatives des salariés.

Effectivement, cela à bien marché avec les Beni Oui Oui de la Bande des Cinq !

Formation Professionnelle :

La DRH nous a présenté le bilan, augmentation des heures chez les employés (nouvelles caisses)

La DRH nous a également présenté les nouveaux Accords de la Formation Professionnelle Continue.

- Accord Cadre Interprofessionnel de la Restauration (HTR, Cafétérias, Restauration Collective).
- Accord Groupe Casino.

Le déroulement fut très rapide et souvent orienté par la DRH, notamment pour la prise du DIF (droit individuel à la formation toute le long de son activité dans la limite de 120 heures pour un temps complet). La DRH invite fortement les salariés à l'utiliser en interne en priorité pour une question de coût.

La CFDT a rappelé que le choix appartenait aux salariés et que la formation (autre que la restauration) pouvait se faire à l'extérieur de l'Entreprise, avec le versement minimum d'une allocation de 50% versée par l'Employeur.

D'autre part la CFDT a rappelé les discordances entre l'Accord Cadre et l'Accord Groupe Casino, notamment sur le prorata –temporis pour les temps partiels sur le DIF qui est meilleur dans l'Accord Cadre car il tient compte des heures complémentaires effectuées par le salarié jusqu'à 1,3 de son contrat (c'est-à-dire 30% des heures au-delà du contrat).

Ainsi que le Dédit Formation (remboursement des frais de stage si le stagiaire arrête son stage). Ce dispositif n'existe pas dans l'Accord Cadre Interprofessionnel signé par l'ensemble des Fédérations Syndicales Nationales ! Ces éléments ne peuvent pas être moins favorables dans l'Accord Casino.

Ceci a beaucoup énervé la DRH, prétextant qu'il ne fallait pas rentrer dans le détail car les élus du CCE (en regardant la CFTC/AUTO/ UNSA) ne comprennent rien (à bon entendeur, merci pour eux) !

Nous avons interpellé la chambre patronale pour négocier dans la Branche et nous avons interpellé la DRH pour négocier un Avenant pour Casino Cafeteria et R2C.

Après apaisement, la DRH nous a informés que c'était la volonté de la DRH Groupe de procéder de la sorte.

Bilan Social :

La présentation de la DRH ainsi que le rapport d'Experts montrent une nette baisse de l'effectif - 4,5% par rapport à 2003 notamment la conséquence des Fermetures et des LG.

- - 3,75% de l'effectif moyen.
- + 5% de l'effectif permanent.
- - 3,80% d'absentéisme.
- -3,48% d'accidents de travail.

Commentaire CFDT :

Nous avons remarqué en toute objectivité que ce bilan était meilleur que les années précédentes sur de nombreux indicateurs, qu'il réduisait sensiblement certaines précarités et c'est tant mieux, nous pouvons que nous féliciter de cette amélioration.

Par contre le différentiel depuis le début de la restructuration est de moins 2230 salariés, nous sommes passés sous la barre d'un effectif global intégré à moins de 5000 salariés.

Concernant les rémunérations la CFDT a fait constater que le pourcentage global pour l'ensemble des salariés encadrement compris était de + 3,42%. Mais que les Dix plus hautes rémunérations (Comité de Direction) avaient elles progressées de + 7,79% ! Chercher l'erreur ? Il est vrai que l'on est jamais mieux servi que par soi-même ! Sic. La CFDT a fait remarquer aussi un détail significatif du Bilan Social la forte progression des procédures judiciaires + 115% par rapport à l'année précédente !

La DRH par une belle pirouette, nous a fait remarquer qu'en fin de compte une grande partie des procédures faites par les salariés étaient vouées à l'échec (il est vrai chez Casino on lave plus blanc que blanc, sic).

La CFDT a toutefois indiqué que ces contentieux coûtent chers à la société et qu'il serait préférable de respecter le Droit du Travail, notamment sur le dossier des chaussures de sécurité. Et que l'argent des frais de procédures ainsi que les condamnations serait plus judicieux à les consacrer dans les augmentations de salaires pour les salariés.

Egalité professionnelle hommes/femmes :

Le Bilan est encore révélateur cette année, toujours le même écart de disparité salariale – 25% pour les femmes à la même responsabilité !

La CFDT fait une nouvelle fois remarquer l'inexistence de Femmes dans le Comité de Direction et aucune Femme sur les opérationnels dans les DR.

Réponse à nos questions :

- La DRH nous informe que les documents uniques dans les établissements sont à jour comme prévu.

La CFDT met en garde sur le fait que ces documents sont faits parfois unilatéralement par le chef d'établissement en occultant les Délégués du Personnel et sans réunion (entrave).

La DRH a bien reçu le message.

- La DRH nous informe que la gestion des pauses légales sera opérationnelle sur l'outil informatique pour la fin de l'année
- La DRH nous informe que les Accords d'Entreprise seront transmis dans des délais acceptables.

PS/ les autres réponses ont été apportées lors du CCE.

FIN DU CCE A 12H30

**Le Représentant Syndical National
Serge Nardelli**

COPIE : Fédération